



FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Rapport annuel d'activités 2018-2019

BILAN DES ACTIVITÉS, PAR PRIORITÉS D'INTERVENTION

1. Planification de l'aménagement et développement du territoire

Cette priorité d'intervention a pour objectif d'accompagner techniquement les citoyens de l'Île d'Orléans dans leurs demandes de permis municipaux et d'autorisations auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le statut particulier de « site patrimonial », décrété par le Gouvernement du Québec pour l'ensemble de l'Île d'Orléans, ajoute des procédures supplémentaires pour les demandeurs.

Le Conseil des maires a réservé 90 000 \$ à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires (FDT) afin d'assurer un accompagnement auprès des citoyens par le biais de deux inspecteurs en bâtiment et environnement, un urbaniste et une responsable du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

2. Soutien aux municipalités locales (partage de services)

En 2018-2019, le Conseil des maires a priorisé une enveloppe de 31 182 \$ pour la réalisation de certaines actions de :

- la Stratégie de marketing territorial (10 419 \$), soit le développement d'une nouvelle image de marque  ainsi que le cahier des normes pour son utilisation ;
- la Politique familiale de la MRC (11 245 \$), pour les honoraires de la coordonnatrice à temps partiel ;
- concertation entre les directeurs généraux des municipalités et de la MRC (9 518 \$).

3. Promotion de l'entrepreneuriat (soutien-conseil)

Cette priorité permet d'assurer un soutien technique auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activités, qu'ils soient de l'entreprise

privée ou collective, y compris ceux en économie sociale. La somme de 119 500 \$ est réservée à partir du FDT pour assurer la présence d'une conseillère aux entreprises, d'une conseillère touristique et culturelle et d'une responsable de l'accueil touristique.

Ces trois ressources, de façon variable, sont appelées à aider techniquement les promoteurs, peu importe le stade (pré-démarrage, démarrage, croissance, consolidation, projet de transfert, etc.) de leur entreprise ainsi que tout projet déposé à l'intérieur du Pacte rural. Tout nouveau jeune promoteur obtient également un suivi gratuit pendant deux ans par la conseillère aux entreprises qui prendra le temps d'étudier chacune des fonctions de son entreprise et leur évolution au fil du temps.

4. Mobilisation des communautés et soutien aux projets structurants

Cette priorité vise spécifiquement les projets d'entreprises d'économie sociale. Malheureusement, aucune demande n'a été déposée dans le cadre de celle-ci en 2018-2019. Le Conseil des maires l'a toutefois maintenue pour 2019-2020 en y laissant les fonds non-utilisés.

5. Ententes sectorielles

Le Conseil des maires avait identifié trois ententes sectorielles : celle sur les paysages, une en agroalimentaire et une avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec.

Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale

Dans le cadre de la troisième année d'existence de cette entente, différentes actions ont été posées par l'équipe de travail, composée de représentants des partenaires de l'Entente, dont la directrice générale de la MRC. Les travaux ont notamment été consacrés à l'élaboration d'une offre de services pour la première phase d'une étude sur la valeur économique des paysages. Rappelons que la contribution financière de la MRC est de 10 000 \$ annuellement.

Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis

Pour cette entente, sous l'égide du Forum des Élus de la Capitale-Nationale, la somme de 16 418\$ a été versée en 2018-2019.

Le maire de Sainte-Pétronille, a été nommé président du Comité directeur de l'Entente et il siège aussi à ce titre sur le Comité consultatif de l'entente.

La conseillère aux entreprises de la MRC est aussi membre de ce dernier Comité et siège également sur quatre comités de travail :

- Soutien aux activités des circuits agrotouristiques et des marchés publics ;
- Inventaire et caractérisation des terres agricoles et bâtiments inexploités ;
- Développement de productions en émergences et l'innovation ;
- Partenariat avec les détaillants en alimentation et les HRI (Hôtellerie, restauration, institutions).

Entente de partenariat territorial – Conseil des Arts et des Lettres du Québec et les MRC de la Capitale-Nationale

Les MRC de la Capitale-Nationale, dont celle de l'Île d'Orléans se sont unies pour soutenir la création artistique sur leur territoire, en partenariat avec le CALQ. Pour 2018-2019, la MRC de L'île d'Orléans avait réservé une somme de 10 000\$ dans le cadre de cette entente, mais malheureusement, aucun projet n'avait été retenu par le comité d'analyse du CALQ.

6. Soutien au développement rural

Le Conseil des maires a décidé de maintenir l'équivalent d'un programme s'apparentant au Pacte rural, lequel contient un volet régional et un volet local. 185 130 \$ sont réservés pour l'ensemble des projets présentés par les municipalités, la MRC ou des entreprises à but non lucratif. De plus, 49 955\$ ont été dédiés par le FDT pour l'accompagnement et le suivi des nombreux promoteurs qui profitent du Fonds.

En 2018-2019, douze projets régionaux se sont partagés 118 106 \$, dont :

- 15 300 \$ à PluMobile, le transport collectif de l'Île ;
- 11 213 \$ pour l'achat de temps de glace à l'aréna Trane à Boischatel pour les joueurs de hockey mineur orléanais ;
- 35 000 \$ pour la construction de trottoirs dans le cadre du projet de réaménagement d'ensemble pour l'entrée de l'Île d'Orléans ;
- 1 500 \$ pour la création du site Internet, la rédaction de contenu du site Internet et l'animation des médias sociaux pour le projet *Québec, région gourmande* ;
- 6 680 \$ permettant à quatre jeunes orléanais de vivre une expérience de travail d'été au sein d'entreprises touristiques de la Communauté de communes de Marennes-Oléron, avec laquelle la MRC de l'Île a une entente de collaboration sur différents enjeux, le tout en collaboration avec l'Association France-Québec ;

- 4 696 \$ pour la réalisation de capsules audios pour le projet d'un lexique local du paysage avec des adolescents de la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans ;
- 7 302 \$ au Centre de la petite enfance (CPE) Les Lucioles pour le drainage et le réaménagement de la cour extérieure ;
- 1 163 \$ pour le projet de conservation, revitalisation et réhabilitation économique des bâtiments agricoles du patrimoine de l'Île d'Orléans ;
- 9 178 \$ pour la parution de quatre programmes de loisirs (un par saison) paraissant dans le journal *Atour de l'Île* ;
- 4 022 \$ pour la journée de mobilisation et la présentation de la stratégie de développement et de marketing territorial ;
- 15 749 \$ pour l'actualisation de la politique culturelle et patrimoniale ;
- 5 803 \$ pour la parution d'un cahier souvenir des *Prix de l'Île* dans le journal *Atour de l'Île*.

Quant aux projets locaux, ils disposaient chacun d'une enveloppe de 20 000 \$:

- La municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans a investi un total de 13 871 \$ réparti comme suit :
 - 2 506 \$ pour la mise en place d'un réseau WiFi dans le village et à la Tour du Nordet ;
 - 6 819 \$ pour la revitalisation du Parc de la Tour du Nordet ;
 - 4 546 \$ pour l'achat et l'installation de l'exposition *Capteurs de Mystère* ;
- La municipalité de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans a dédié un total de 22 593 \$ à quatre projets, soit :
 - 16 899 \$ pour le remplacement du mobilier de la Bibliothèque Oscar-Ferland ;
 - 2 497 \$ pour l'acquisition de décors lumineux pour la période des Fêtes ;
 - 1 580 \$ pour l'installation d'une clôture à l'école primaire ;
 - 1 617 \$ pour l'acquisition d'un souffleur à neige pour la patinoire.

Les municipalités de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans et Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans ainsi que le village de Sainte-

Pétronille n'ont pas déposé de projets locaux en 2018-2019. Les sommes non utilisées sont ainsi reportées à l'année suivante.

L'ensemble de ces actions et projets représente les différentes mesures de développement local et régional prioritaires par la MRC de L'Île-d'Orléans en 2018-2019 dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) qui lui a été confié par le gouvernement du Québec.

Rapport rédigé par la directrice générale, Chantale Cormier, le 30 septembre 2019.